

# Comité de pilotage BASSIN de la CHARENTE et de la SEUDRE

04 décembre 2020

Cellule Migrateurs Charente Seudre



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen  
de Développement  
Régional



## 1/ Point de financement / activité 2020

## 2/ Programme 2021 - 2025

1. Contexte / étapes
2. Actions récurrentes et nouvelles
3. Cartes espèces
4. Répartition activité / couts
5. Etude POMI

## 3/ Nouvelles actions 2021

1. Saint-Savinien
2. Suivi MAGEST
3. Carto des habitats
4. Prédation silure
5. Civelse marais
6. Etude Hydraulique
7. TDB

## 4/ Points divers

1. Continuité apaisée
2. COMIMER
3. COGEPOMI

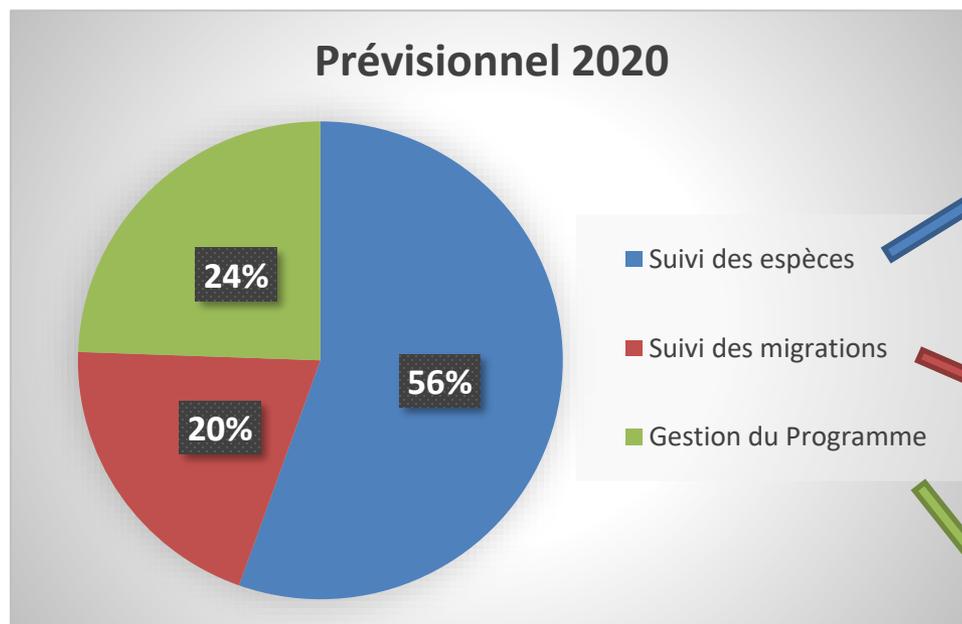


# Actualités liées aux financements et activités



# Bilan d'activités 2020

## ➔ Répartition de l'activité en 2020



- Les effectifs en migration
- Les anguilles
- Les aloses
- Les lamproies
- Les autres espèces migratrices
- Les tableaux de bord

- Le suivi des passes à poissons
- Les linéaires accessibles
- Les habitats

- Le pilotage et les livrables

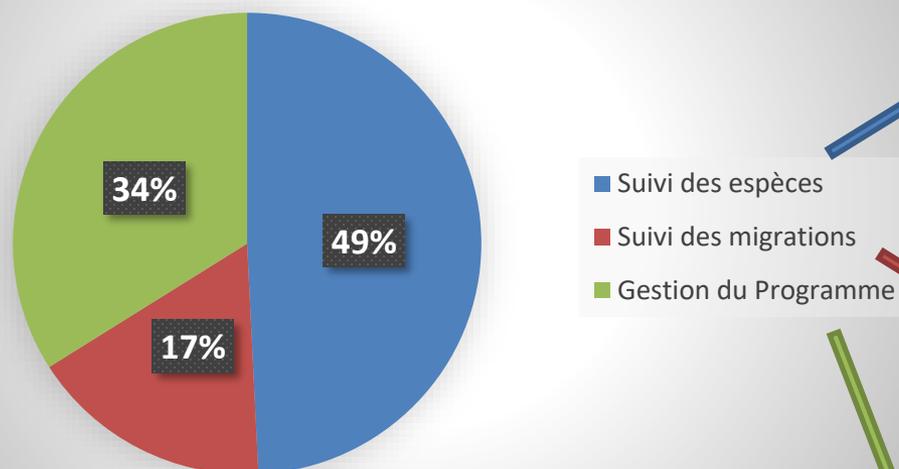
ETP	EPTB Charente	MIGADO	CREAA
	1,35	1	1

+ 1 stagiaire M2



## Actions 2020 :

### Réalisé 30 oct. 2020



- suivi station comptage de Crouin
- suivi ADN environnemental
- front de migration aloses + lamproies
- suivi des reproductions aloses + lamproies
- estimation du nb de géniteurs d'aloses (stage EPTB)
- suivi FAP anguilles Seudre et Oléron
- premiers tests sur piège Saint-Savinien
- analyse des données des pêcheurs
- TdB : états et tendances 2019, mise à jour des données régulière + actualités
- articles
- participation au COGEPOMI et évaluation Plagépomi

- suivi de l'avancement des projets échelle BV
- suivi de dossiers / appui techniques
- animation et suivi de l'étude POMI (EPTB Charente)
- suivi thermique Charente
- installation sonde Magest (estuaire Charente)

- conception du Bulletin n°18
- newsletters, facebook, site internet structures
- gestion exposition itinérante
- 2 COPIL (30/06 et 04/12/20) + 2 Assemblées
- montage et rédaction du programme 2021-2025 + convention de partenariat + budget prévisionnel
- rédaction bilans techn. intermédiaires et financiers
- suivi subventions FEDER (2014-15 et 2016-18)
- préparation demande de subventions 2021 (AEAG, RNA, FEDER)



➔ Bilan des dépenses au 15 novembre 2020

	Prévisionnel 2020 (12 mois)	Réalisé au 15/11/2020	%
Cellule Migrateurs	274 263	200 410	73 %
Prestations extérieures	40 380	30 025	74 %
<b>Total</b>	<b>314 643</b>	<b>230 435</b>	<b>73 %</b>



## 3<sup>ème</sup> programme d'actions (2016-2020)

### 2016 à 2018 :

FEDER 2016-2018 : demande de paiement du solde en cours d'instruction

### 2019 :

AEAG , RNA et PNM : acompte subvention et solde perçus => reversement à MIGADO et CREA effectués

### 2020 :

- AEAG et RNA : acompte subvention et reversement à MIGADO et CREA effectués
- Fond européen FEDER : subvention accordée à l'EPTB Charente. Convention signée

## 4<sup>ème</sup> programme d'actions (2021-2025)

### 2021 :

- AEAG et RNA : dossiers de demandes de subventions envoyés le 23/11/2020
- Fond européen FEDER : dossier de demande de subvention EPTB Charente à envoyer



# Budget prévisionnel 2021



❖ Budget prévisionnel 2021 : 348 503 €

( Animation CMCS : 289 327 €  
Prestations : 59 176 € )

EPTB : 2,5 etp  
MIGADO : 1 etp  
CREAA : 0,8 etp  
  
+  
  
2 stagiaires

❖ Partenaires sollicités :

- ✓ Agence de l'Eau Adour-Garonne → Ensemble des dépenses
- ✓ Région Nouvelle-Aquitaine → Postes MIGADO + CREAA et prestations (2/3)
- ✓ FEDER → Postes EPTB Charente



## PROGRAMME D' ACTIONS 2021-2025 CELLULE MIGRATEURS CHARENTE SEUDRE

**POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DES POISSONS  
MIGRATEURS AMPHIHALINS SUR LES BASSINS CHARENTE ET SEUDRE**

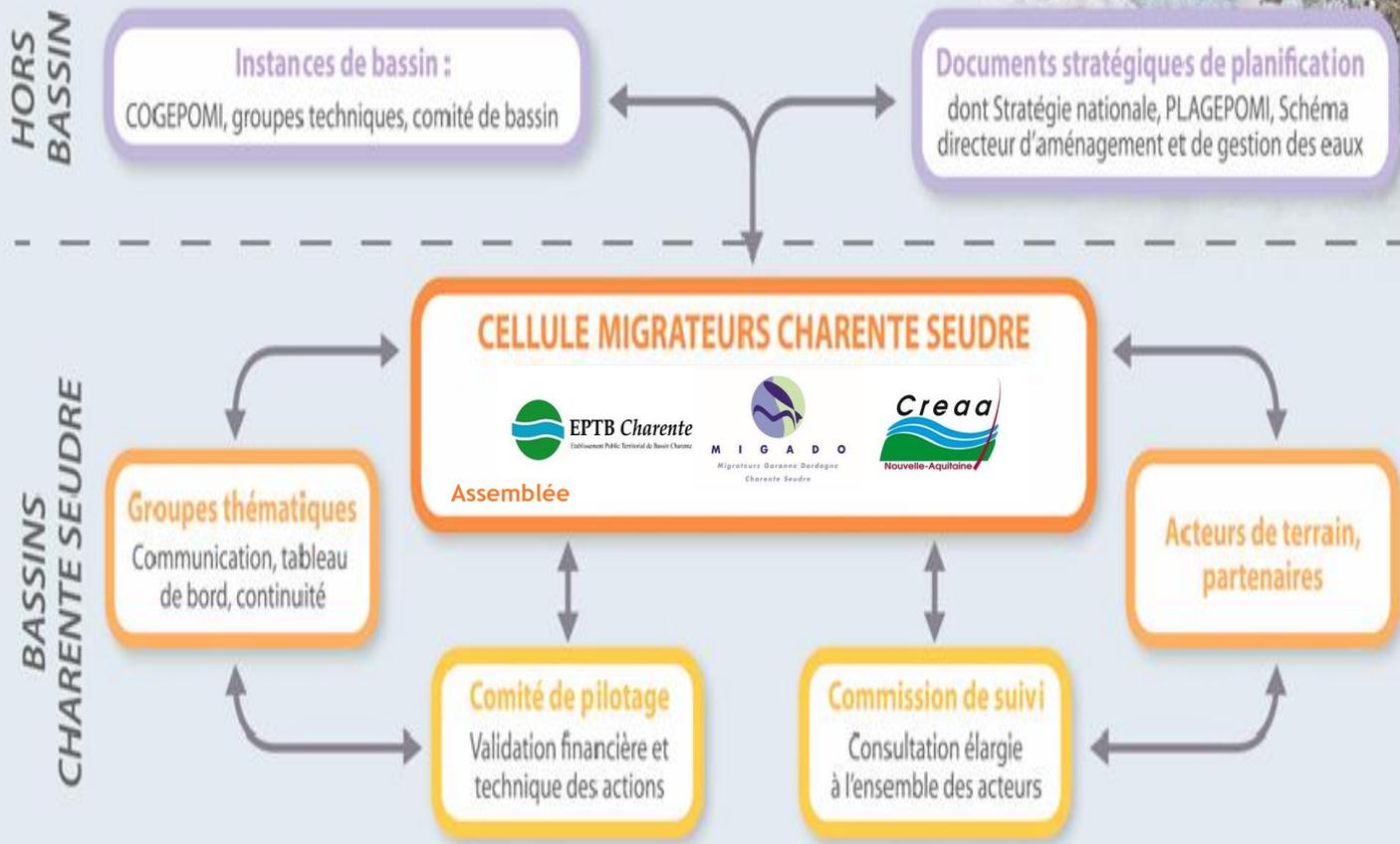
**Cellule Migrateurs Charente Seudre**

---



# La Cellule Migrateurs et historique des programmes

## Fonctionnement de la Cellule Migrateurs Charente Seudre

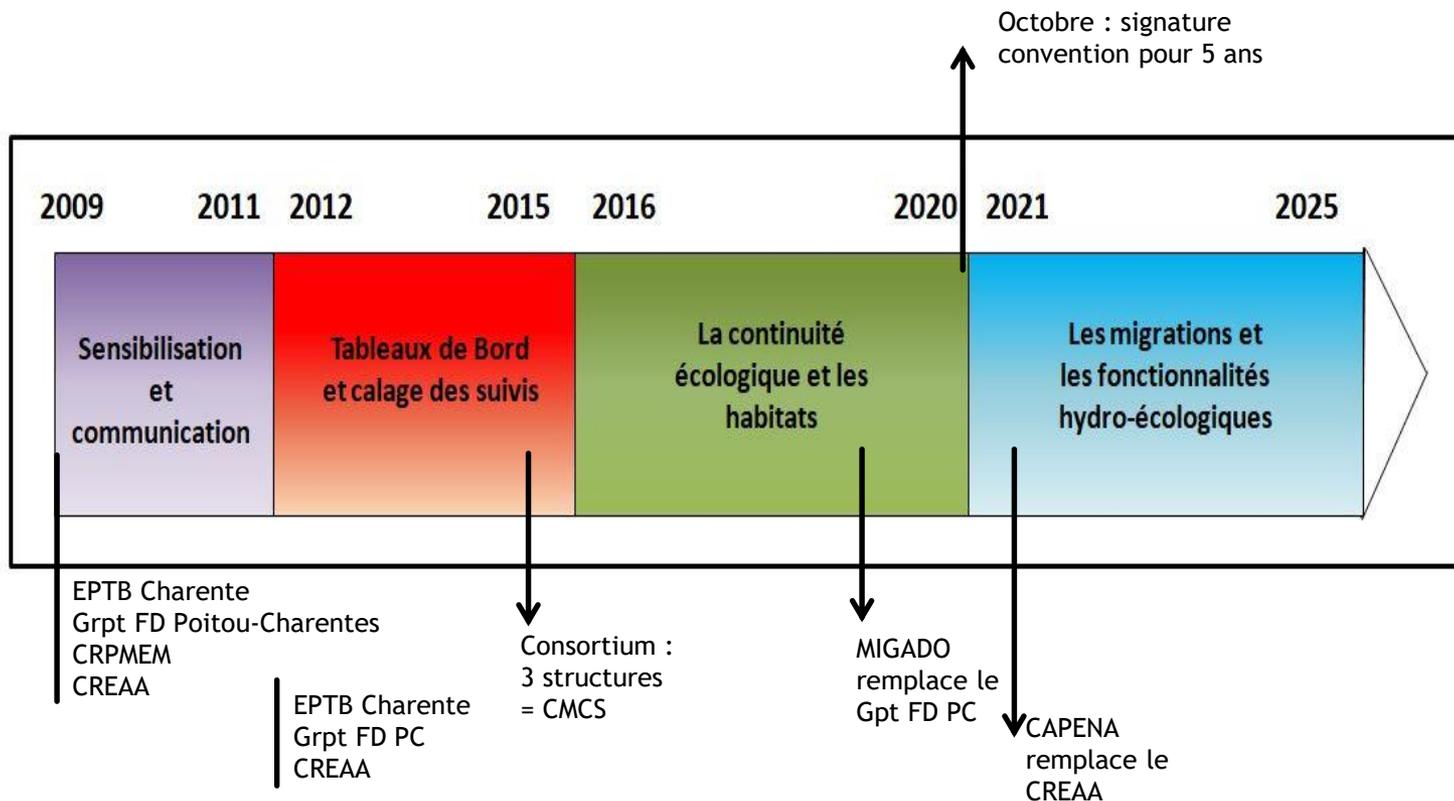


**Convention tripartite de mise en œuvre du programme** permet de consolider le fonctionnement de la CMCS, de définir les modalités de partenariat et les montages administratifs et financiers.



# La Cellule Migrateurs et historique des programmes

4<sup>ème</sup> programme d'actions :



# Etapes du montage du programme 2021-2025



2020

14/05

**Janvier à mars** : réflexion individuelle sur les actions à inscrire

**Mars à avril** : programmation interne animateurs de la Cellule Migrateurs

**Mai** : mise en commun des actions en réunion d'Assemblée et projet convention

30/06

**Juin** : présentation groupe financeurs (16/06) et COPIL (30/06)

**Juillet à octobre** : définition de la répartition de l'activité, des H/J et validation de la convention par l'EPTB (CS du 13/10/2020) + signature

**Sept. - Octobre** : premiers retour de l'étude POMI sur la stratégie Scimabio/Fishpass (enquêtes auprès des acteurs du territoire + expertise) + adaptation du programme en fct des retours

04/12

**Novembre** : consultation du COPIL sur le programme + montage du budget prévisionnel

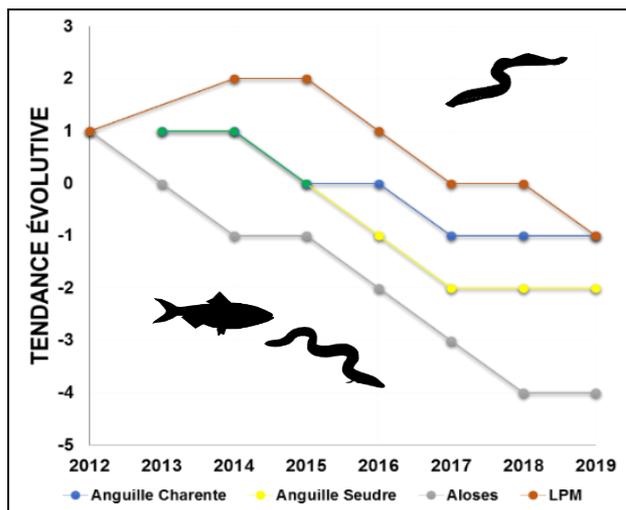
**Décembre** : validation des actions et du budget par la CMCS (Assemblée) et validation en COPIL



## Expertise des actions précédentes et projections à moyen terme

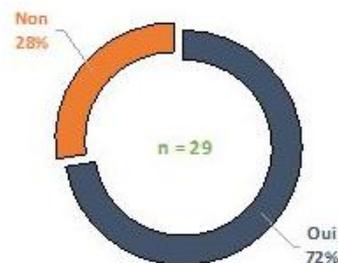
Les actions et leurs articulations ciblées et affinées en fonction :

- De l'évaluation des précédents programmes et demandes formulées par la CMCS
- Des demandes formulées par les partenaires et membres du COPIL
- De l'expertise de l'Etude Potentialités Poissons Migrateurs 2020

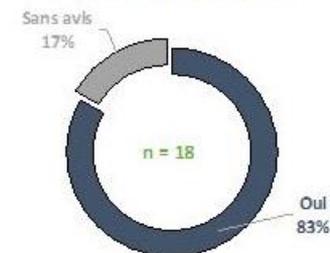


Tendances évolutives des Aloses, lamproie marine et anguille sur le bassin Charente. Source : Etude Potentialités Poissons Migrateurs 2020.

Avez-vous pris connaissance des résultats présentés dans le tableau de bord migrateurs Charente Seudre ?



Pensez-vous que des études complémentaires doivent être menées par la CMCS ?



Prochain programme : cadre de travail pour les 5 années à venir, discuté en 2020.

De nouvelles actions pourront apparaître / être retirées en cours de programme.

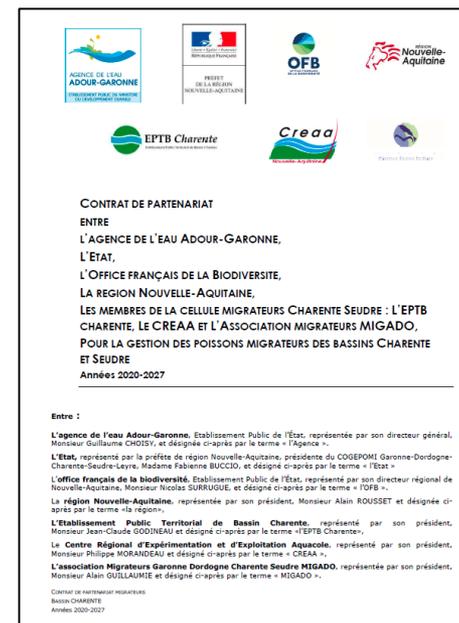
5 orientations

21 actions inscrites dans le programme de base (« récurrentes »)

10 nouvelles actions (« en réponse à des besoins, complémentaires »)



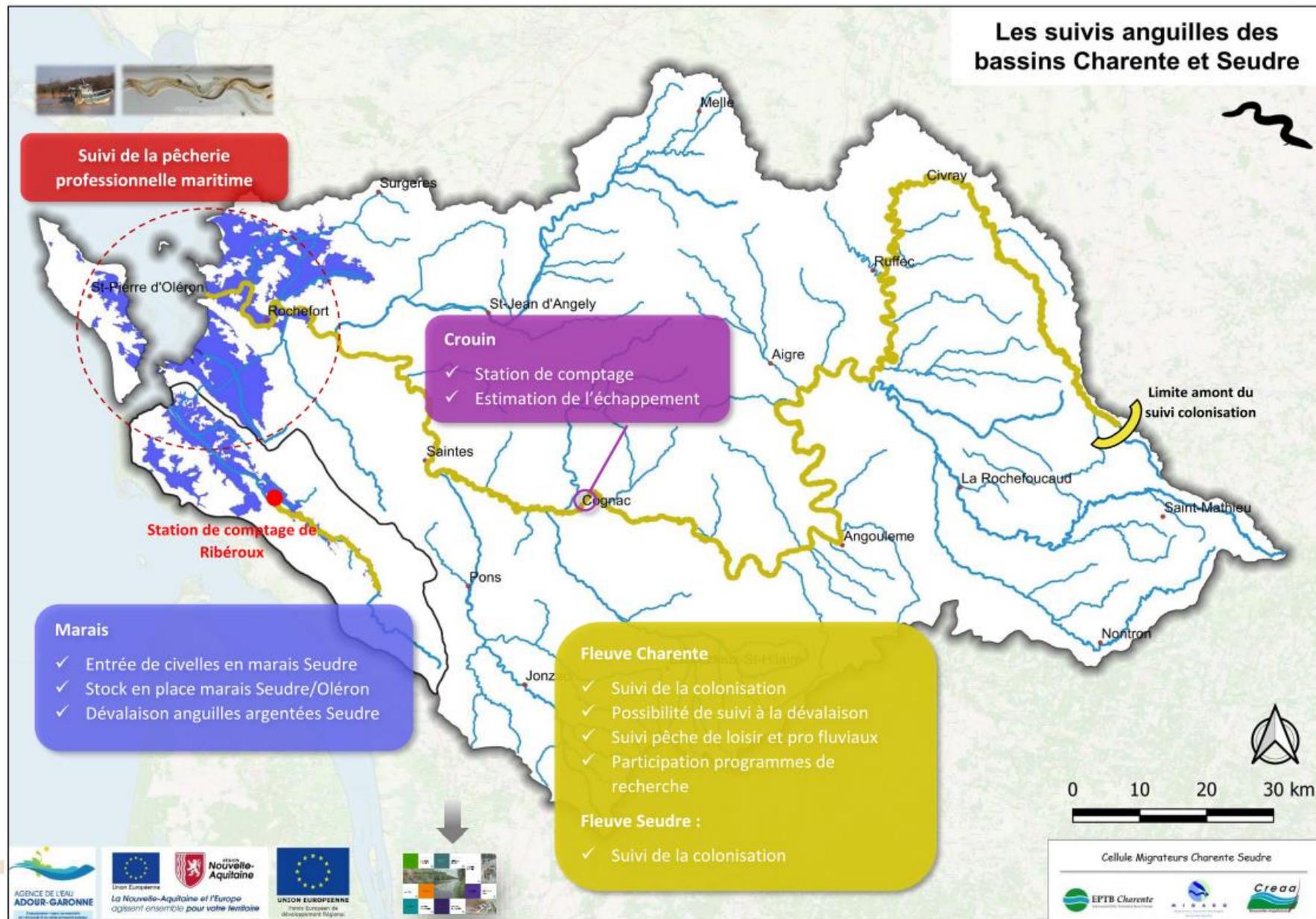
1. Migrations : 10 actions dont 3 nouvelles
2. Espèces : 18 actions dont 7 nouvelles
3. Tableau de bord
4. Livrables
5. Pilotage

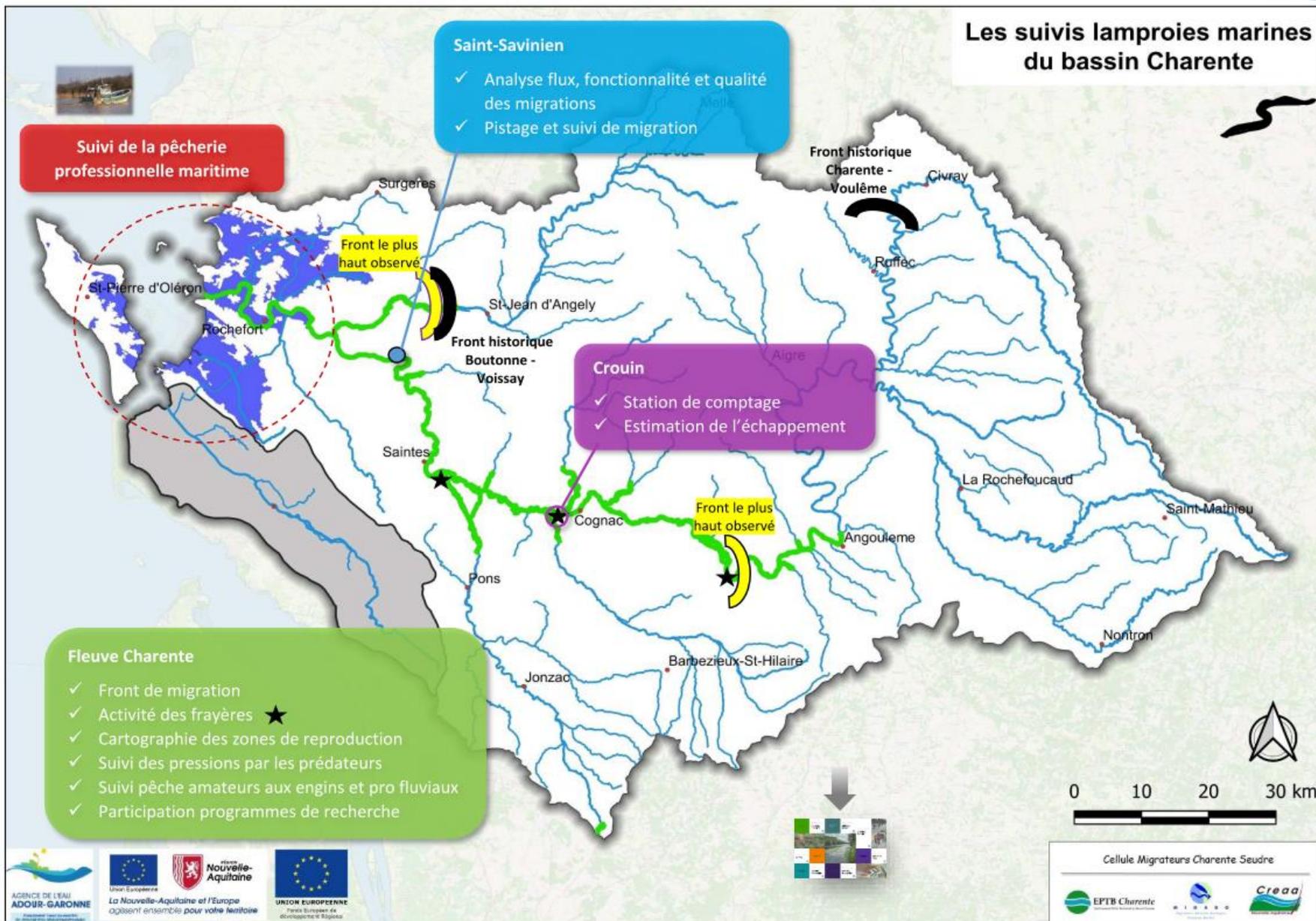


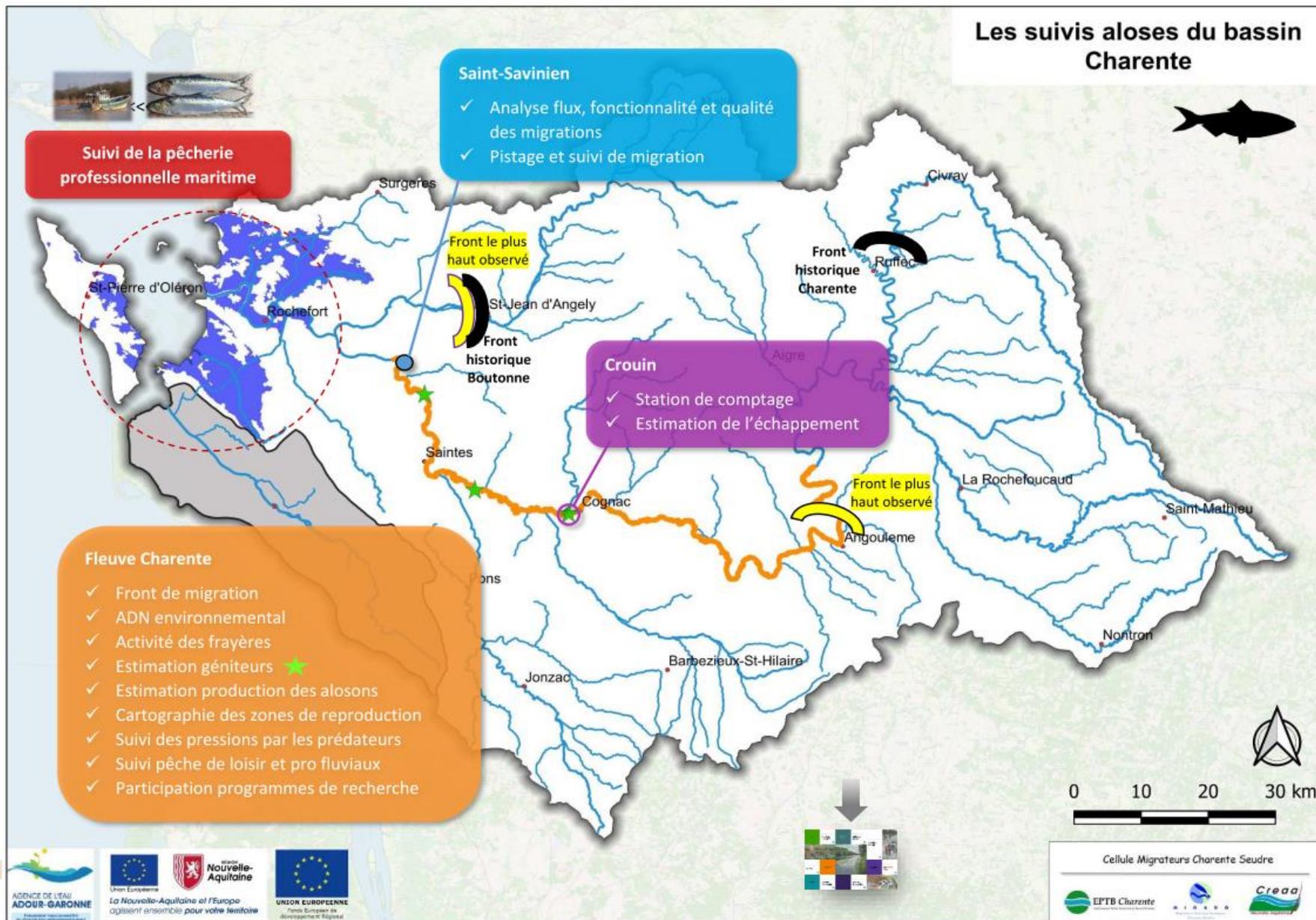
# Orientations et actions 2021-2025



Orientation	Code action	Type	Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025
Migration	M1	Récurrent	Station de comptage de Crouin sur la Charente	X	X	X	X	X
Migration	M2	Nouvelle	Estimation du flux de migration à Crouin		X	X		
Migration	M3	Récurrent	Analyse de la fonctionnalité et de la qualité des migrations à Saint-Savinien	X	X	X	X	X
Migration	M4	Nouvelle	Analyse du comportement piscicole sur le site du complexe de Saint-Savinien				X	X
Migrations	M5	Nouvelle	Suivi du bouchon vaseux	X	X	X	X	X
Migrations	M6	Récurrent	Suivis environnementaux	X	X	X	X	X
Migration	M7	Récurrent	Définir les fronts de migration de la grande alose	X	X	X	X	X
Migration	M8	Récurrent	Définir les fronts de migration de l'alose feinte	X	X	X	X	X
Migration	M9	Récurrent	Suivre l'état de mise en œuvre de la libre circulation piscicole	X		X		X
Migration	M10	Récurrent	Appuis techniques et animation auprès des partenaires pour une cohérence d'actions	X	X	X	X	X
Espèce	E1	Récurrent	Suivi de l'activité des frayères de grande alose	X	X	X	X	X
Espèce	E2	Récurrent	Estimation du nombre de géniteurs d'aloses feintes et suivi de l'activité des frayères	X	X	X	X	X
Espèce	E3	Nouvelle	Estimation de la production des alosons du bassin de la Charente		X	X		
Espèce	E4	Récurrent	Suivi de la migration et de l'activité de reproduction des lamproies	X	X	X	X	X
Espèce	E5	Récurrent	Etat de la colonisation des anguilles sur le bassin Charente	X		X		X
Espèce	E6	Nouvelle	Réflexion sur les possibilités de suivi des anguilles à la dévalaison				X	
Espèce	E7	Nouvelle	Entrée des civelles en marais salé de la Seudre		X			
Espèce	E8	Récurrent	Etat de la colonisation des anguilles sur le bassin Seudre	X		X		X
Espèce	E9	Récurrent	Stock en place des anguilles jaunes en marais salé de la Seudre et d'Oléron		X		X	
Espèce	E10	Nouvelle	Dévalaison des anguilles argentées des marais salés de la Seudre				X	
Espèce	E11	Récurrent	Migration et fréquentation des bassins par les Salmonidés	X	X	X	X	X
Espèce	E12	Récurrent	Migration et fréquentation des bassins par les Mugilidés	X	X	X	X	X
Espèce	E13	Récurrent	Migration et fréquentation des bassins par les Pleuronectidés	X	X	X	X	X
Espèce	E14	Nouvelle	Suivi des migrations par pistages des espèces			X	X	
Espèce	E15	Nouvelle	Identification et cartographie des habitats de reproduction des espèces	X	X	X	X	X
Espèce	E16	Récurrent	Connaitre les captures par la pêche professionnelle et de loisirs	X	X	X	X	X
Espèce	E17	Nouvelle	Suivi des pressions par les prédateurs	X	X	X		
Espèce	E18	Récurrent	Appui technique à la recherche	X	X	X	X	X
TDB	TDB	Récurrent	Les tableaux de Bord	X	X	X	X	X
Livrables	L	Récurrent	Les livrables	X	X	X	X	X
Pilotage	P	Récurrent	La gestion et l'animation du programme	X	X	X	X	X







# Etude POMI Charente-Seudre



- Notifiée en octobre 2019 au groupement Fish-Pass / Scimabio Interfaces
- 3 COTECH et 2 COPIL => fin de l'étude : février 2021
- Prochain COECH le 07/12/2020 et COPIL final le 26/01/2020



## • Avancées :

- Consultation des acteurs du territoire + point spécifique Marais
- Constitution de 2 bases de données (biologiques et ouvrages)
- Tranche optionnelle : saisie d'ouvrages dans le ROE
- Expertise et analyse de l'état des population et des actions mises en œuvre par la CMCS :
  - ⇒ Vision extérieure enrichissante dans les analyses : approche complémentaire
  - ⇒ Utilisation pour consolider le programme 2021-2025
  - ⇒ Préconisations sur les indicateurs du TdB



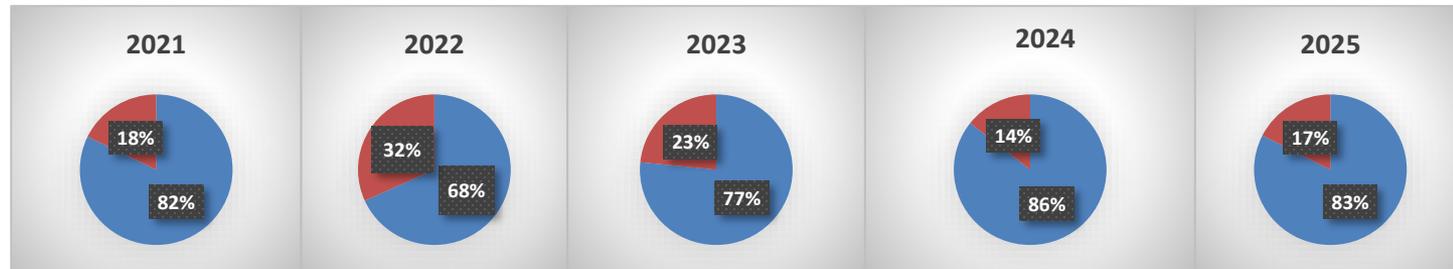
Expertise-Etude-POMI	Programme-2021-2025
Envisager une étude / un suivi individuel des déplacements depuis l'entrée du by (télémetrie active et/ou passive)	Action E14
Poursuivre l'utilisation de l'ADN : outil qui se développe très vite	Action M7
Mettre en place un suivi annuel expérimental du recrutement des aloses	Action E3
Evaluer plus précisément les effets du silure sur les aloses et lamproies marines en termes de prédation et d'effarouchement	Action E17
Envisager un dispositif de suivi vidéo à Saint-Savinien (temporaire) et confronter les données avec les passages à Croingt	A réfléchir en lien avec les actions M3 et M4
Effectuer une cartographie complète des capacités d'accueil (habitats reproduction, croissance, etc...)	Action E15 (habitats de reproduction)
Engager des réflexions pour initier des méta-analyses afin de coupler les données des suivis biologiques aux différentes variables environnementales y compris qualité physico-chimique	A réfléchir dans l'analyse des résultats et en lien avec le Tableau de Bord (Action TDB). Par exemple : indicateur débit/température lié aux écophases des espèces
Instaurer une distinction entre le linéaire de référence de colonisation historique et l'objectif géographique de réouverture de l'axe migratoire	A réfléchir dans l'analyse des résultats et en lien avec le Tableau de Bord (Action TDB)
Réfléchir à de nouveaux indicateurs pour le TdB	Action TDB : par exemple : - quantité d'habitats rendus accessibles, - gain de la qualité des habitats (plus représentatif qu'un linéaire accessible)
Travailler sur les ouvrages majeurs intérêts commun identifiés dans l'Etude Potentialités Poissons Migrateurs 2019-2020	Identifier les améliorations à apporter sur les ouvrages en lien avec les maîtres d'ouvrages (St Savinien, Croingt, Carillon... => envisager une étude de faisabilité pour améliorer la continuité écologique, l'EPTB pourrait porter une étude groupée sur plusieurs ouvrages
Expertiser la fonctionnalité hydraulique annuelle des dispositifs de franchissement sur l'axe Charente	
Travailler sur les captures des pêcheurs professionnels et amateurs	Action E16 à renforcer : Par exemple : modéliser la situation du recrutement des civelles, analyser le repeuplement en relation avec les suivis CMCS, travailler sur des propositions pour la réglementation pour toutes les catégories de pêcheurs



# Répartition / H-jours et budget 2021/2025

## ❖ Tableau des dépenses prévisionnelles

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunérations + charges (CMCS) 	325 558,66 €	382 450,40 €	439 062,07 €	418 969,36 €	370 247,17 €
Prestations extérieures 	46 193,00 €	40 870,86 €	49 008,28 €	35 967,52 €	53 983,79 €
Matériel	24 100,00 €	137 192,69 €	85 265,64 €	34 380,95 €	24 437,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>395 851,66 €</b>	<b>560 513,95 €</b>	<b>573 335,99 €</b>	<b>489 317,83 €</b>	<b>448 668,94 €</b>



## ❖ Renforcement des moyens humains

ETP « prévisionnels » sur la durée du programme (postes et stagiaires) :

	2021	2022	2023	2024	2025
EPTB Charente	3	4	4	3	3
MIGADO	1,5	1,5	2,7	2	1,8
CREAA	0,8	1,3	1,35	1,3	0,85
<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>6,8</b>	<b>8,01</b>	<b>6,3</b>	<b>5,69</b>

# Répartition / H-jours et budget 2021/2025



Programme 2021-2025  
Coûts prévisionnels

CMCS

		2021	2022	2023	2024	2025
Rémunérations + charges	EPTB Charente	163 357,36 €	215 749,55 €	220 064,54 €	181 678,06 €	185 311,62 €
	Stagiaire EPTB	3 500,00 €	3 570,00 €	3 641,40 €	3 714,23 €	3 788,51 €
	MIGADO	93 607,96 €	95 480,12 €	139 547,30 €	135 619,36 €	108 043,13 €
	Stagiaire MIGADO	4 496,04 €	4 585,96 €	9 355,36 €	4 771,23 €	7 299,99 €
	CREAA	60 597,30 €	63 064,77 €	66 453,47 €	93 186,48 €	65 803,92 €
	Stagiaire CREAA	-	4 226,71 €	4 226,71 €	-	-
	<b>Total</b>	<b>325 558,66 €</b>	<b>382 450,40 €</b>	<b>439 062,07 €</b>	<b>418 969,36 €</b>	<b>370 247,17 €</b>
<b>Prestations extérieures et matériel</b>						
Prestations extérieures	Suivi Crouin (+ assurance)	12 350,00 €	12 597,00 €	12 848,94 €	13 105,92 €	13 368,04 €
	Estimation géniteurs	9 000,00 €	9 180,00 €	9 363,60 €	9 550,87 €	9 741,89 €
	Suivi avec ADNe	9 000,00 €	9 180,00 €	9 363,60 €	9 550,87 €	9 741,89 €
	PE anguilles	12 300,00 €	-	12 546,00 €	-	12 796,92 €
	Hebergement TdB	520,00 €	530,40 €	541,01 €	551,83 €	562,86 €
	Bulletin info + affranchiss	2 323,00 €	2 369,46 €	2 416,85 €	2 465,19 €	2 514,49 €
	Guide + affranchissement	-	4 500,00 €	-	-	4 500,00 €
	Panneaux exposition	-	1 800,00 €	-	-	-
	Amélioration site TdB	-	-	1 200,00 €	-	-
	Affranchissement	200,00 €	204,00 €	208,08 €	212,24 €	216,49 €
	Annonces et insertion	500,00 €	510,00 €	520,20 €	530,60 €	541,22 €
	<b>Total</b>	<b>70 293,00 €</b>	<b>178 063,55 €</b>	<b>134 273,92 €</b>	<b>70 348,48 €</b>	<b>78 421,77 €</b>
Matériel	Matériel (suivi aloses, migrations, Crouin)	4 100,00 €	4 182,00 €	4 265,64 €	4 350,95 €	4 437,97 €
	Suivi Alosons (matériel + assistance captures)	-	40 000,00 €	30 000,00 €	-	-
	Suivi caméra accoustique Crouin	-	55 000,00 €	10 000,00 €	-	-
	Suivi caméra accoustique St-Savinien	-	-	-	-	20 000,00 €
	Etude hydraulique 5 ouvrages	20 000,00 €	30 000,00 €	-	-	-
	Suivi par pistage	-	5 000,00 €	41 000,00 €	29 000,00 €	-
	Suivi civelles Marais	-	3 010,69 €	-	-	-
	Suivi argentées Marais	-	-	-	1 030,00 €	-
<b>Total</b>	<b>395 851,66 €</b>	<b>560 513,95 €</b>	<b>573 335,99 €</b>	<b>489 317,83 €</b>	<b>448 668,94 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>395 851,66 €</b>	<b>560 513,95 €</b>	<b>573 335,99 €</b>	<b>489 317,83 €</b>	<b>448 668,94 €</b>	

# Répartition / H-jours et budget 2021/2025



## ❖ Recettes prévisionnelles :



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agence de l'Eau AG → 50%



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

Région NA →

50% des dépenses de MIGADO et CREA  
et 2/03 des prestations et matériel



UNION EUROPEENNE  
Fonds Européen de  
développement Régional

FEDER →

50 % des dépenses de l'EPTB Charente et 1/3  
des prestations et matériel

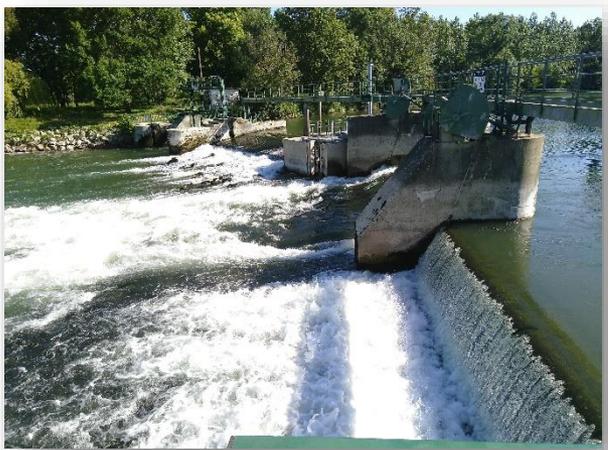


Département 17 →

100 % des dépenses du suivi de 6 mois sur St  
Savinien (0,5 etp tech.sup. + matériel) sur 2 ans



# Les nouvelles actions 2021



# 2021 : Suivi de la passe multispécifique de St-Savinien

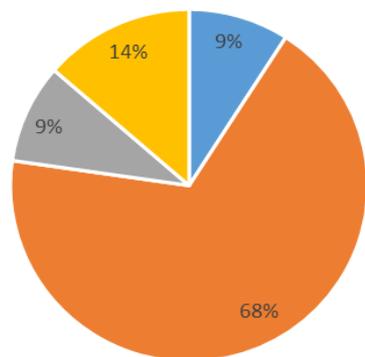
**59 marées** ont été piégées sur **34 sessions** entre les mois d'avril à juillet 2020. Soit 10,4% des marées piégeables sur la période de suivi.

Ecoulements « normaux » au moins 83 % du temps

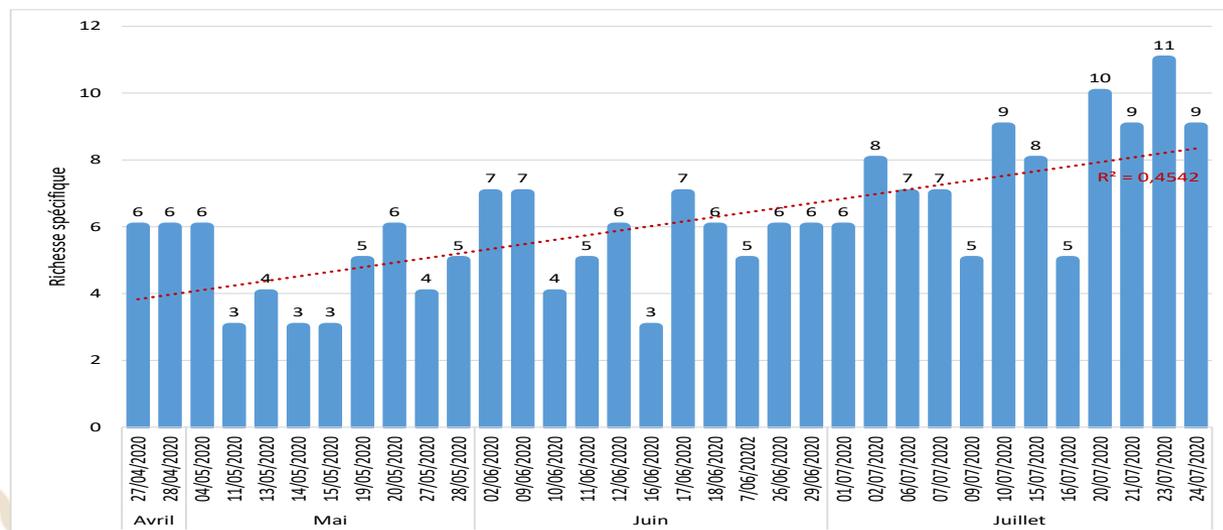
**22 espèces inventoriées** : 1538 poissons au total



© Damien FILLoux, MIGADO



■ Estuarienne ■ Fluviale ■ Anadrome ■ Catadrome



# 2021 : Suivi de la passe multispécifique de St-Savinien

Quelques résultats 2020 :

443 migrateurs



Guildes	Guilde écologique	Famille	Espèce	Vernaculaire	Total
Migratrice	Anadrome	Clupéidae	Alosa fallax	Alose feinte	30
		Salmonidae	Salmo trutta	Truite de mer	1
	Catadrome	Anguillidae	Anguilla anguilla	Anguille	309
		Pleuronectidae	Platichthys flesus	Flet	82
		Mugilidae	Liza ramada	Mulet	21
Estuarienne	Estuarienne	Gasterosteidae	Gasterosteus aculeatus	Epinoche	13
		Gobiidae	Pomatoschistus sp	Gobie	22
Fluviale	Fluviale	Cyprinidae	Alburnus alburnus	Ablette	128
			Barbus barbus	Barbeau	62
			Rhodeus amarus	Bouvière	1
			Abramis brama	Brême	50
			Carassius carassius	Carassin	278
			Cyprinus carpio	Carpe Commune	5
			Rutilus rutilus	Gardon	473
			Gobio gobio	Goujon	10
			Chondrostoma nasus	Hotu	1
			Leuciscus burdigalensis	Vandoise	2
			Ind.	Ind.	33
		Nemacheilidae	Barbatula barbatula	Loche Franche	1
		Percidae	Gymnocephalus cernua	Grémille	1
			Sander lucioperca	Sandre	10
Poeciliidae	Gambusia affinis	Gambusie	1		
Siluridae	Silurus glanis	Silure	4		
Total					1538

# 2021 : Suivi de la passe multispécifique de St-Savinien

**27 novembre** : réunion avec le CD17  
Bilan 2020, REX et adaptation

Ex : électrification du site ; optimiser le piège ;  
adapter le suivi espèces ; démarrer dès mars...



## Action M3 Analyse de la fonctionnalité et de la qualité des migrations à Saint - Savinien

Espèces : toutes espèces

2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------

Le barrage de Saint-Savinien est le premier ouvrage implanté sur la Charente depuis l'estuaire. Il constitue le premier obstacle majeur qui commande l'accès au fleuve Charente pour les poissons migrateurs. Les ouvrages du complexe de Saint-Savinien font l'objet d'une autorisation d'exploitation par Arrêté Préfectoral AP n°2015/2472 du 19 août 2015. Ils sont propriété du Département de la Charente-Maritime qui assure directement sa gestion.

Le site est composé :

- d'un barrage fixe de 51 mètres de long équipé d'un clapet de 7 mètres de large, sur le bras naturel de la Charente. Son rôle est de réguler le niveau du bief amont,
- Sur le même bras, d'une passe à poisson multi-espèces et d'une passe à anguilles. La passe multi-espèces est équipée d'un dispositif de piégeage dans le bassin amont.
- d'un barrage mobile sur le bras de dérivation artificiel qui coupe le méandre équipé de 3 vannes segment de 13,35 mètres chacune, d'une écluse liée à la culée rive droite du barrage, d'un pont routier dont une travée est levante. Son rôle est l'évacuation des crues.
- Sur ce bras de dérivation, une seconde passe à anguilles (sera livrée en 2021)

Le positionnement stratégique du site et les dispositifs de franchissement récemment construits conduisent la CMCS à intégrer ce site dans ces suivis. Des **observations visuelles** seront réalisées lors de passages réguliers sur le site de mars à juillet : observation visuelle du comportement des poissons, du blocage des poissons, des courants d'attrait, des écoulements, des niveaux d'eau (si échelles graduées visibles) et de l'ensemble des caractéristiques permettant de qualifier les passages ou blocage de poissons au droit de l'ouvrage.

Un suivi spécialement dédié à la passe multispécifique par l'utilisation du dispositif de piégeage dans le dernier bassin sera réalisé en lien étroit avec le Département de Charente-Maritime (convention de partenariat). Les objectifs seront d'utiliser le piège en conditions réelles de façon régulière afin de se familiariser avec le fonctionnement et sa réactivité, identifier les espèces piscicoles capturées - proposer des éventuelles améliorations du dispositif et définir le protocole de piégeage à mettre en œuvre, pour les actions futures.

**Convention de 2 ans** : en cours entre la CMCS et le CD17 ciblée pour le suivi du piège.

➤ Recrutement d'un **technicien à l'EPTB** pendant 6 mois sur la mission

**Convention de 1 an** : entre la CMCS et le CD17 pour réaliser 4 panneaux de communication sur les passes à poissons, sur le site

## Contexte et cadre de l'action :

- ✓ Entrée de l'EPTB au sein du consortium MAGEST
  - Surveillance de la qualité de l'eau dans l'estuaire de la Gironde
  - Elargissement aux estuaires Charente et Seudre

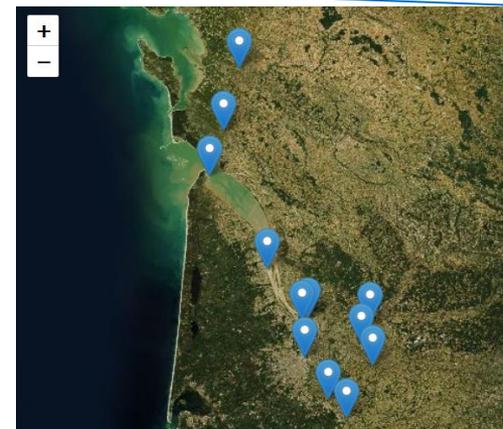
## Objectifs :

- ✓ Caractériser le fonctionnement du bouchon vaseux de la Charente et appréhender ses effets sur les poissons migrateurs

## Méthode envisagées :

- ✓ Le 16/11/2020 mise en place d'une sonde multiparamètres (T°, pH, O2, salinité, turbidité) en remplacement d'une sonde temporaire posée en avril à Tonnay-Charente, par le laboratoire EPOC

**Premières données obtenues → comparaisons futures avec les sondes CRC et estuaire Seudre (sonde posée le 16/11) pour une comparaison de l'état des estuaires**



# 2021 : Suivi du bouchon vaseux

## Premières données :

- ✓ Augmentation forte de la salinité et baisse de l'oxygène dissout en période d'étiage → **remontée du bouchon vaseux**



Tonnay-Charente : 2020 : du 4 mai au 16 nov

### Salinité



### Oxygène

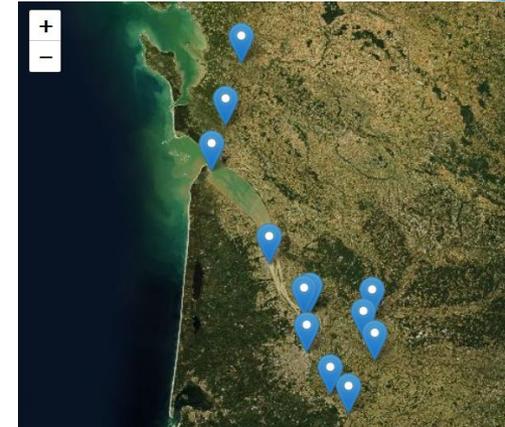
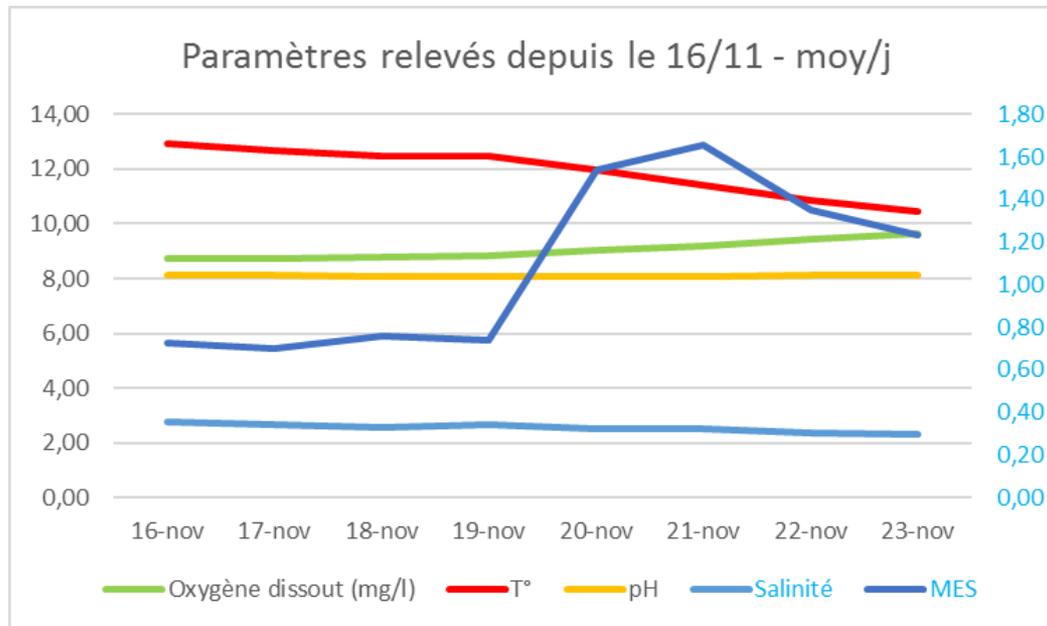


# 2021 : Suivi du bouchon vaseux

Données obtenues depuis le 16/11/20 avec la nouvelle sonde :

✓ Paramètres enregistrés :

- augmentation de l'O2 dissout
- baisse de la température
- baisse de la salinité

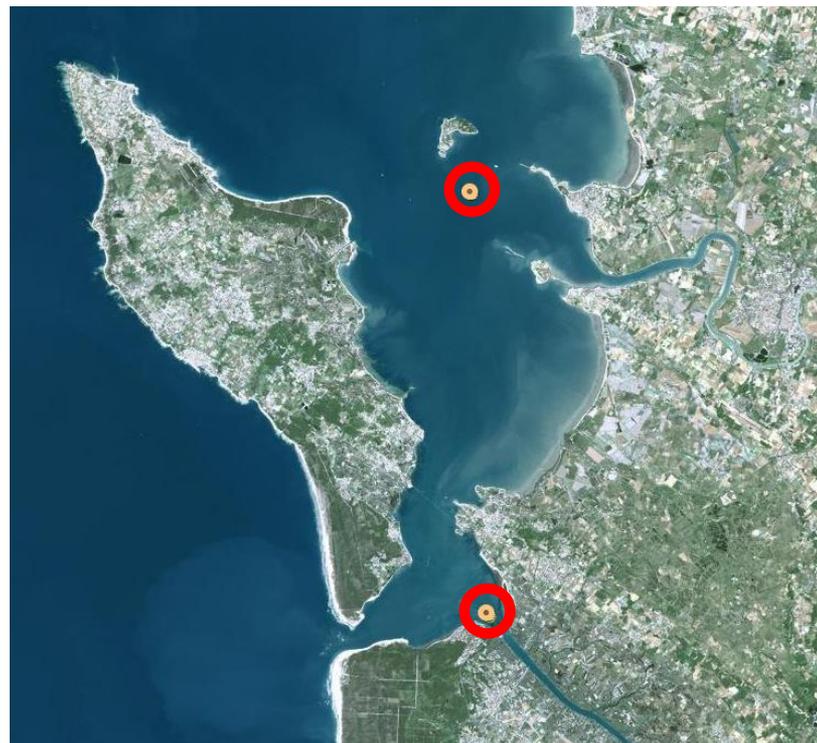


# 2021 : Suivi du bouchon vaseux

## Information complémentaire avec les sondes multi-paramètres du CRC17.

- En sortie d'estuaire : Charente et Seudre
- Sal, Temp, Oxy, Chl a, Turb, Prof
- Mise en place en 2019 avec le PNM EGMP

➤ possibilité de récupérer les données via une plateforme



# 2021 : identification et cartographie des habitats

## Contexte et cadre de l'action :

**Axe Charente** : taux d'étagement important. Indicateurs développés pour la réouverture de la libre circulation piscicole.

Besoin d'indicateurs / descripteurs de la quantité et qualité des habitats disponibles et rendus accessibles => gain important pour une gestion opérationnelle des milieux de reproduction.

## Objectifs :

- ✓ Cartographier la répartition des frayères pour les aloses et les lamproies axe Charente
- ✓ Décrire chaque frayère par une bathymétrie complète et une identification simple du substrat

## Méthode envisagées :

- ✓ Reprendre les informations disponibles à la CMCS
- ✓ Prospection par navigation avec échosondeur (voir matériel MIGADO + matériel FD)

Action E15		Identification et cartographie des habitats de reproduction des espèces			
		Espèces : Aloses, lamproies			
2021	2022	2023	2024	2025	

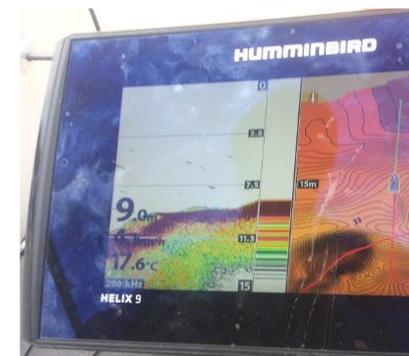
Correspondance tableau de Bord : Effectif de géniteurs

La Charente est un fleuve aménagé pour la navigation dont le taux d'étagement est important. Les indicateurs développés par la CMCS dans les programmes précédents sont liés à la réouverture d'axe par la restauration de la libre circulation piscicole. Ces indicateurs sont intéressants en termes de linéaire « colonisable » et en termes de communication, mais ils ne renseignent pas sur la quantité et la qualité des habitats disponibles et rendus accessibles. Ce gain d'habitat constitue un élément important pour une gestion opérationnelle des milieux de reproduction des espèces.

Par exemple, pour les Grande aloses, la Charente présente une succession d'ouvrages transversaux avec des écoulements naturels très peu nombreux. Actuellement, la quasi-totalité des frayères actives est liée à un ouvrage (rupture de pente provoquant une alternance fosse-radier et des conditions hydrauliques favorables à la reproduction des aloses). Cependant, ces frayères « artificialisées », voire forcées, ne possèdent pas forcément les conditions les plus favorables pour le bon déroulement de la ponte, sa survie et le développement des juvéniles. Le recrutement et la « plus-value » des aménagements pour les espèces peut donc être très faible sur des zones pourtant **réouvertes** à la continuité écologique.

L'action présentée permettra dans un premier temps de faire le point sur la **répartition spatiale des frayères** connues, actives et potentielles, sur l'axe Charente pour les Aloses feintes et pour les Grandes aloses. Le même travail pourrait être réalisé, en fonction du temps disponible, pour les Lamproies marines, d'abord sur l'axe Charente puis sur les affluents en aval de **Crouin** et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> ouvrage. Ce travail se concentrera d'abord sur le linéaire actif colonisé.

Une fois les frayères localisées, il s'agira de **décrire chaque frayère par une bathymétrie complète et une identification simple du substrat**. Ce travail se fera de façon progressive sur la durée du programme. Il pourrait s'articuler de la manière suivante : 2021 la partie médiane de la Charente entre



# 2021 : identification et cartographie des habitats

## Retours d'expériences / tests :

- ✓ Vitesse de prospection limitée (env 3km/h)
- ✓ Prévoir 4 passages par tronçon
- ✓ Programmation de 4km de tronçon / jour



## Prévisionnel : prospection progressive

2021 : Cognac/Châteauneuf

2022 : St Savinien / Cognac

2023/24 : jonction, bras de la charente

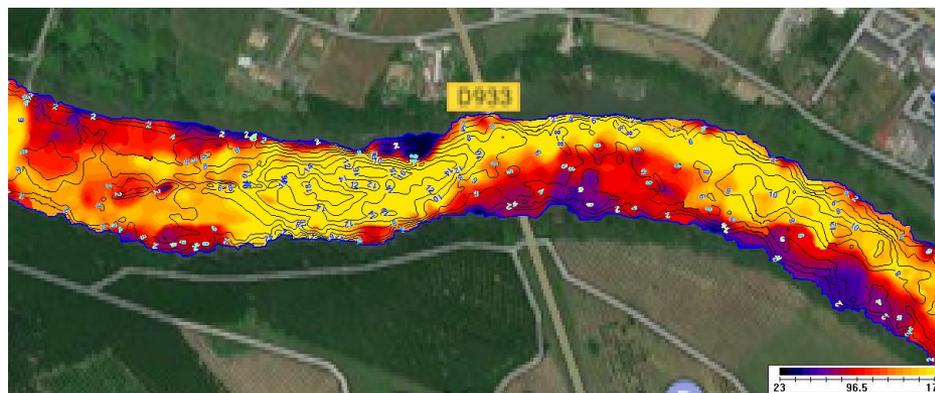
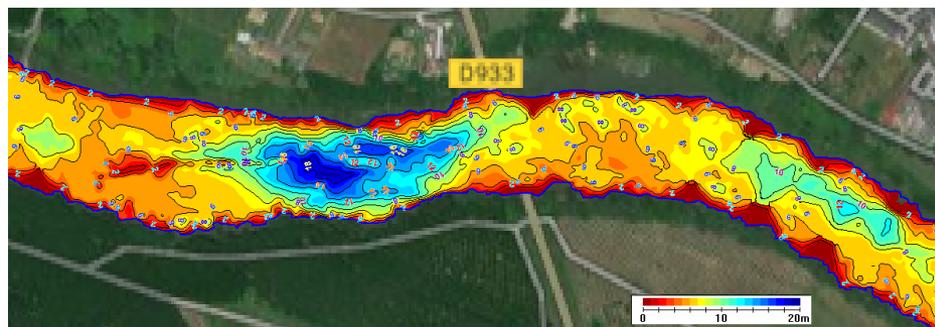
## 2021 :

- ✓ De Cognac à Chateauneuf : environ 35km de prospection
- ✓ Prévisionnel de 10 jours de prospections (27 H/j de programmé) – automne 2021

## 2022 :

- ✓ De St Savinien à Cognac : environ 55km de prospection
- + les compléments de 2021 et bras nécessaires
- ✓ Prévisionnel de 15 jours de prospections (37 H/j + stagiaire de M2 sur la thématique)

Une note de travail est en cours et un échange entre partenaires programmé au 1<sup>er</sup> trimestre 2021



## Contexte et cadre de l'action :

- ✓ Une forte amélioration des connaissances suite aux dernières études publiées
  - Prédation en zone de nage libre
  - Prédation en pied d'ouvrage et passes à poissons
  - Prédation sur frayères (ALA, ALF, LPM, ?)

## Quelques chiffres récents :

- ✓ 80 % de LPM prédatées par des silures durant le 1<sup>er</sup> mois suite au marquage en Garonne-Dordogne
- ✓ 80% de silures ayant consommé des ALA (Golfech)
- ✓ 30% des bulls prédatés (Golfech mais parfois davantage sur d'autres secteurs)
- ✓ Majorité des migrateurs concernés (TRM, STU, FLE ?)

### Action E17

### Suivi des pressions par les prédateurs

Espèces : toutes espèces

2021

2022

2023

2024

2025

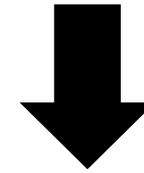
L'introduction et le développement d'espèce exogènes conduisent à des **bouversements de l'équilibre écosystémique**. Les apports – connaissance du bassin Garonne – Dordogne laissent entrevoir de **fortes interactions** entre les poissons migrateurs et le silure. La Lamproie marine et les Aloses semblent faire l'objet d'une prédation significative à plusieurs étapes de leur migration génésique, à l'approche des ouvrages mais également en zone de nage libre ou lors de la fraie. Malgré une observation quasi constante des silures sur les zones de frayères des aloses et la détection de chasses et prédatons sur les bulls, aucune donnée fiable n'est aujourd'hui disponible pour évaluer précisément l'impact de ces comportements sur la Charente. De même, nos connaissances sont lacunaires sur les prédatons des lamproies marines, qui semblent avoir lieu à la fois à l'approche des ouvrages mais également en zone de nage libre. Le COGEPOMI souhaite avoir des informations concernant le silure sur le bassin de la Charente afin d'avoir une visibilité sur l'ensemble de son territoire et d'avoir une gestion adaptée. La CMCS, au titre du Groupe Charente du COGEPOMI, va aborder cette question dans une **optique d'amélioration des connaissances** sur les interactions entre le silure et les migrateurs amphihalins dans le but **d'évaluer l'intensité de la prédation et de l'effarouchement**. Un protocole d'étude sera réfléchi sur la base des retours d'expériences des autres bassins versants afin d'optimiser les suivis et d'apporter un maximum d'informations.



# 2021 : Prédation par les prédateurs → silure

## Objectifs :

- ✓ Caractériser la situation sur la Charente par un apport de connaissance (demande du COGEPOMI)
- ✓ Si la prédation est significative → suggestion d'actions de gestion sur des sites précis et des périodes ciblées



Réunion du 10/12  
Réflexion avec experts

## Méthode envisagées :

- ✓ Veille sur les données existantes
  - Observations visuelles, station de vidéo-comptage
  - Captures au carrelet
  - Données pêcheurs (FD et pêcheurs de loisirs, amateurs aux engins)



Comprendre la dynamique de population

- ✓ Bulls : pourcentage de bulls avortés sur frayères (caméra acoustique, caméra haute sensibilité, écoute)
- ✓ Ouvrages : surveillance en entrées et sorties de passe à poissons et pieds d'ouvrages
- ✓ Régime alimentaire : analyse des contenus stomacaux



# 2021-2022 : suivi des civelles en marais



## Objectif :

Evaluer les densités de civelles entrant en marais salé

- avoir à terme un indicateur de suivi du recrutement en marais (*en rapport avec les captures en estuaire Seudre et la passe de Saujon*)
- Confirmer l'intérêt majeur de ces zones pour les entrées d'anguilles (>1 000 ha de fossés)
- A terme connaître l'ensemble de la phase croissance de l'anguille en marais  
(-> action E10 prévue en 2024 sur la dévalaison des argentées)



**Action E7**      **Entrée de civelles en marais salé de la Seudre**

Espèces : Anguille

2021	2022	2023	2024	2025

Les marais présents dans la partie estuarienne de la Seudre représentent une surface très importante (10 000 ha). Ce sont des habitats propices à la croissance des anguilles et accessibles car situés proches de l'Océan. Une première étude de la CMCS réalisée en 2017 a mis en évidence une entrée massive d'anguilles au stade civelle dans ces marais. Un protocole de suivi ainsi que des premiers résultats ont été produits en même temps qu'un comparatif avec la pêche estuarienne de civelles et les remontées à la passe de Saujon. Il est prévu de reproduire ce suivi avec des pêches en entrées de marais, de l'hiver et jusqu'au début du printemps. Ces suivis permettront de voir **l'évolution des entrées de civelles en marais salé de la Seudre.**

**Estimation des captures de la pêche pro maritime**

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 17**

**Evaluation des passages à la passe piège de Saujon**

**Etat de la colonisation des anguilles (D50, impact ouvrage...)**

**Estimation des entrées de civelles en marais salé**

**Etat du stock d'anguilles jaunes en marais salé**

# 2021-2022 : suivi des civelles en marais

## Principaux résultats 2016-2017 :

*Suivis sur 11 fossés d'octobre à mai (116 opérations de captures)*

- Pics en janvier et février
- 92% des entrées de nuit
- Estimation des entrées de civelles en marais sur cette saison hivernale : 1,3 t (*pêcheurs 2,7t ; passe 49 kg*)
- Création d'un protocole de suivi



## Perspectives 2021-2022 :

- Suivre un nb réduit de fossés significatifs (4 à 6)
- d'octobre 2021 à juin 2022 (*stagiaire de janvier à juin 2022*)
- Techniques à approfondir : Comportement des civelles en chenal (*part des civelles qui entrent en fossés*)



## Contexte et cadre de l'action :

**Axe Charente** : Contexte d'aménagement d'ouvrages en liste II pour la continuité écologique => protocole réglementaire de la continuité apaisée

Objectif : Comprendre la courantologie au droit des ouvrages, définir les plages de franchissement => suggérer des modalités de gestion optimales pour une meilleure attractivité

## Éléments de connaissances :

- ✓ Retard à la migration en cas de mauvaise attractivité
- ✓ Augmentation du risque de prédation
- ✓ Reproduction sur des sites non favorables → faible succès reproducteur

## Etude POMI



Expertise : espèces, migration, potentiel d'accueil, habitats



## Objectifs :

Sur certains sites stratégiques comme :

- ✓ **Saint-Savinien** : comprendre le fonctionnement hydraulique du site, de connaître à quelle plage de débit et de gestion le passage peut se faire en RG ou par la RD
- ✓ **Crouin** : comprendre la courantologie en pied d'ouvrage pour maximiser l'attractivité de la passe à poissons
- ✓ **Carillon** : définir des modalités de gestion pour permettre le franchissement en attendant une solution plus pérenne



## Méthode envisagée :

- ✓ Bibliographie et étude des documents d'information sur les ouvrages
- ✓ Coupler les approches **hydraulique** et **biologique** (simulation de position de clapet et appréciation de la courantologie)



# Tableaux de Bord : évolution

## Propositions de Scimabio/Fishpass (étude POMI) pour des améliorations des tableaux de Bord :



- > Sur le site et la présentation :
  - Séparer les indicateurs pertinents des descripteurs
  - Ajouter des cartes (repérer les BV et les suivis des indicateurs)

### Sur les indicateurs

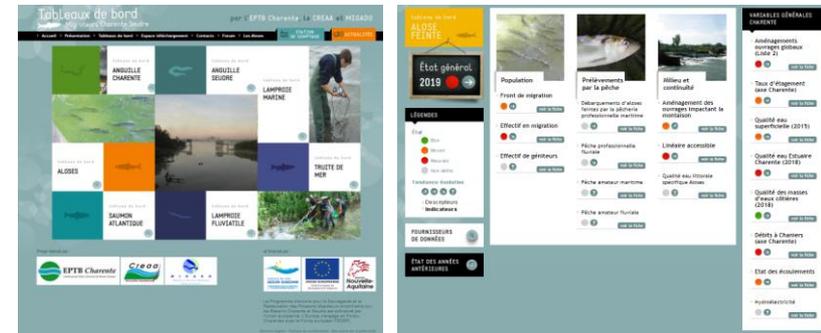
- Apporter des précisions sur certains indicateurs
- Ajouter des indicateurs

### 3 Orientation 3 : Les tableaux de bord

Référent : CREAA/CAPENA

2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------

Pour évaluer l'état des populations des poissons migrateurs sur notre territoire, nous avons créé des tableaux de bord de diagnostic par espèce. Le tableau de bord ordonne et condense l'information pour permettre aux décideurs de suivre de manière synthétique et visuelle la réalisation des actions et l'évolution des populations. Un site Internet a été mis en ligne fin 2012. Il rassemble les informations et présente les états des populations.



### Exemples :

- Effectif en migration + Ajouter « Franchissabilité de l'ouvrage »
- Front de migration + Ajouter « Niveau de fonctionnalité des frayères » -> cartographie des habitats
- Effectif de géniteurs : à préciser avec l'ADNe semi-quantitatif quand ce sera opérationnel
- Linéaire accessible : ajouter une notion de gain d'habitats
- Qualité de l'eau et Débits : travailler par stade (écophase) des espèces

⇒ **A présenter en détails et discuter en Groupe technique Tableau de Bord (mars 2021)**





# 1/ Le plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la CE



## ➤ Priorisation des actions de restauration sur les cours d'eau classés en liste 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire  
Direction générale de l'Aménagement, du Logement  
et de la Nature

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Le 20 juin 2018

### Plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique

#### Sommaire

Le plan présenté ci-après propose des éléments de méthode et d'organisation pour que les discussions locales et nationales puissent se faire de manière apaisée, au service d'une mise en œuvre efficace de l'action publique, à la fois sur les plans techniques, administratifs, sociaux et économiques.

La continuité écologique s'intègre dans une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle des bassins versants. L'amélioration de sa mise en œuvre doit s'appuyer sur les outils de planification (SDAGE, SAGE, contrat de bassin et contrat de rivière) et les structures existantes (EPCI syndiqués, EPTB, EPAGE) en évitant de recréer ce qui existe déjà.

Le plan d'action comprend 7 propositions listées ci-dessous et faisant l'objet d'une fiche action par action, que l'on trouvera ci-après :

**Action 1- Prioriser de façon homogène dans les bassins les actions de restauration de la continuité écologique au profit du bon état des cours d'eau et de la reconquête de la biodiversité → livrable : méthode nationale partagée**

**Action 2- Améliorer la coordination et les relations entre services et opérateurs de l'État en vue d'une meilleure conciliation des enjeux (environnementaux, changement climatique, économiques, énergétiques, culturels, bien-être et qualité de vie, sportifs...) → livrable : une instruction aux services**

**Action 3- Accompagner la mise en œuvre des projets par la maîtrise d'ouvrage publique locale → livrables : des outils d'aide à la décision des collectivités**

**Action 4- Faciliter la mise en œuvre de solutions proportionnées au diagnostic réalisé et économiquement réalistes → livrables : guide et grille d'enjeux**

**Action 5- Conforter les outils financiers pour les collectivités, les propriétaires et exploitants (notamment les plus modestes) et une fiscalité favorable à la restauration de la continuité et à la préservation du patrimoine → livrable : mission IGF-CGEDD**

**Action 6- Renforcer la connaissance des spécificités des moulins et rationaliser leur remise en exploitation éventuelle → livrables : guides, fiches, plaquette**

**Action 7- Transmettre la connaissance scientifique et les solutions techniques efficaces et durables → livrables : CNRR, sites de démonstration, REX collectivités, animations**

\*\*\*\*\*

- Elaboration du programme par le STB avec l'appui des DDT(M), des collectivités et leurs groupements
- Phase de concertation de fin octobre 2019 à janvier 2020 --> échanges début juin
- **24 juin 2020** : commission de planification du comité de bassin => avis favorable

Liste des ouvrages retenue : mise en conformité d'ici 2027

Département	Service instructeur	Nom du cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Cote RPE	Commune de l'ouvrage	prériorité Action Nationale
16	DDT 16	Isobas	Moulin de Neufbas	80980406	NETILLAC	Phase 1
16	DDT 16	Isobas	Moulin de l'Isobas	80980500	NETILLAC	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	819 110495	NETILLAC	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Préval	80510492	NETILLAC	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433070	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433072	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433042	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433073	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433074	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433075	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433076	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433077	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433078	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433079	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433080	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433081	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433082	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433083	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433084	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433085	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433086	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433087	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433088	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433089	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433090	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433091	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433092	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433093	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433094	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433095	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433096	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433097	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433098	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433099	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433100	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433101	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433102	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433103	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433104	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433105	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433106	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433107	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433108	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433109	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433110	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433111	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433112	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433113	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433114	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433115	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433116	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433117	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433118	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433119	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433120	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433121	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433122	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433123	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433124	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433125	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433126	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433127	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433128	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433129	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433130	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433131	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433132	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433133	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433134	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433135	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433136	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433137	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433138	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433139	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433140	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433141	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433142	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433143	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433144	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433145	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433146	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433147	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433148	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433149	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433150	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433151	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433152	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433153	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433154	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433155	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433156	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433157	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433158	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433159	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433160	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433161	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433162	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433163	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433164	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433165	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433166	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433167	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433168	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433169	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433170	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433171	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433172	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433173	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433174	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433175	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433176	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433177	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433178	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433179	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433180	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433181	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433182	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433183	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433184	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433185	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433186	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433187	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433188	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433189	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433190	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433191	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433192	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433193	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433194	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433195	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433196	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433197	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433198	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433199	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433200	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433201	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433202	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433203	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433204	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433205	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433206	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433207	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433208	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433209	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433210	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433211	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433212	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433213	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433214	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433215	SAINT-ANDRE	Phase 1
16	DDT 16	Non-Sainte-Marie	Moulin	80433216	SAINT-ANDRE	Phase 1
16						

## 2/ Le programme COMIMER



Préambule : La CMCS suit les premières arrivées d'aloses en pertuis en contactant des pêcheurs pros maritimes.

> Diffusion d'une fiche explicative et différenciation des aloses + note d'accompagnement par CDPMEM17 et 33

= > retour d'info assez faible

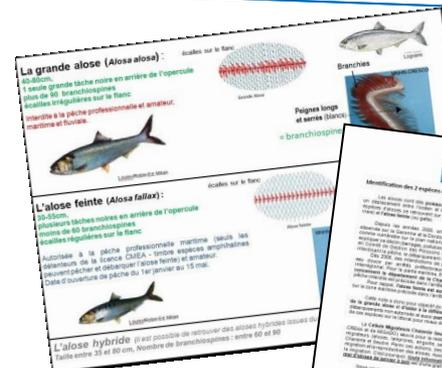
Début février 2020 : Appel à Projet Mesure 40 du FEAMP :

« **Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable** »

-> lien direct avec le suivi de la CMCS, le manque de connaissances des migrateurs en mer et le projet d'étude de l'IMA de 2015 sur le suivi de la Grande alose en mer.

+ Besoin de compléter les connaissances sur les salmonidés et autres migrateurs sur le sud du littoral néo-aquitain (IMA)

=> **Décision de répondre à l'appel à projet à 2 (CREAA et IMA).** Participation d'autres structures comme l'EPTB Charente et MIGADO (les 2 autres membres de la CMCS), CRPMEM NA, CDPMEM, INRAe...



# Le programme COMIMER

## « Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable »

- volet 1 : Amélioration des connaissances scientifiques sur les zones fonctionnelles halieutiques
- volet 4 : Actions d'éco sensibilisation associant les pêcheurs.

### Actions à réaliser :

#### - Améliorer la connaissance par :

- des enquêtes auprès des pêcheurs (infos sur lieux de pêche, dates, quantités, espèces...)
- des embarquements (échantillonnages : détermination des espèces, conservation d'éléments pour analyse détaillée...)

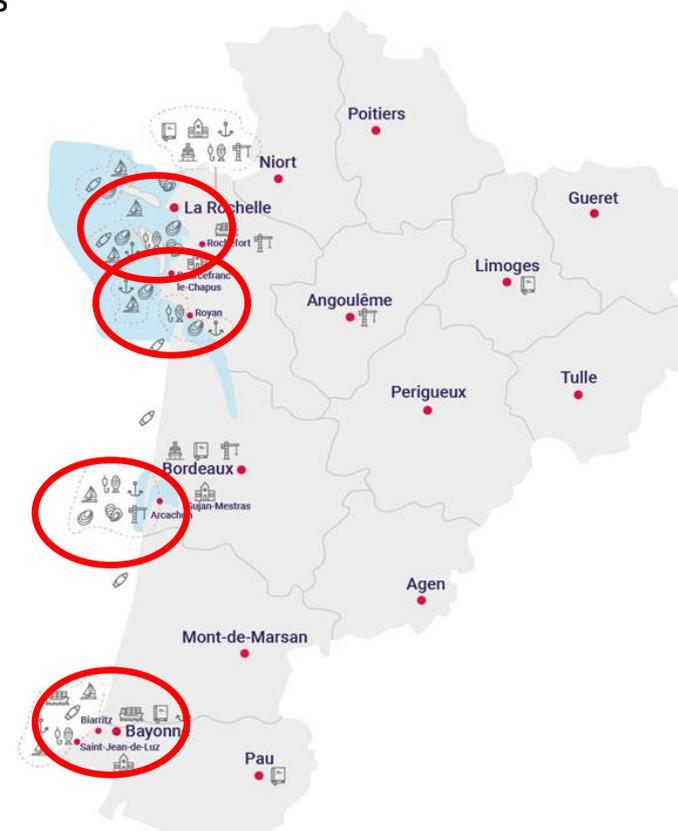
⇒ ***Pour déterminer les déplacements des populations***

#### - Sensibiliser les pêcheurs :

- présentation du programme et des espèces aux pêcheurs
- réalisation et distribution de plaquettes d'info et affiches

⇒ ***Pour se diriger vers une pêche durable***

-> *Etude de janvier 2021 à juin 2022 (2 périodes), Comité de suivi, rapport...*



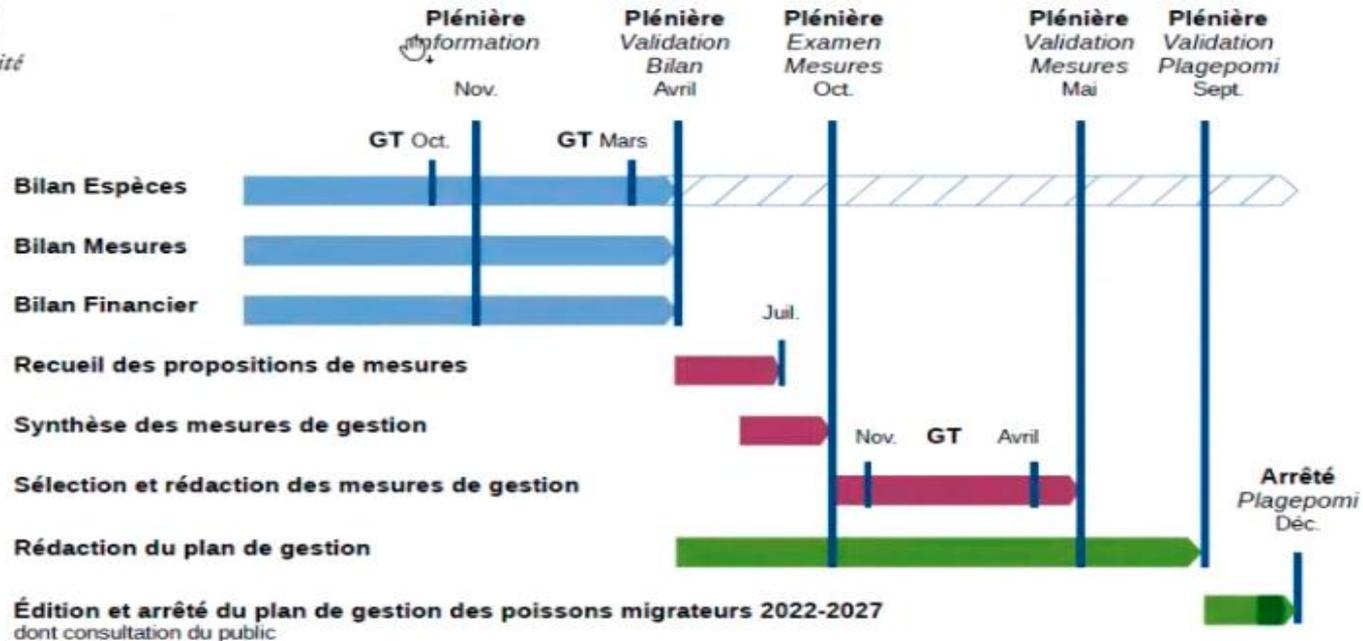
# 3/ Info COGEPOMI

- ❖ Point d'information : réunion du COGEPOMI le 02/12/2020 avec la présentation du calendrier actualisé d'élaboration du prochain plan



## PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# La Cellule Migrateurs Charente Seudre

